

**COMMUNE DE QUINTIN**  
**Département des Côtes**  
**d'Armor**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 11 décembre 2025**

|                                   |                  |
|-----------------------------------|------------------|
| Convocation du :                  | 05 décembre 2025 |
| Date d'affichage :                | 05 décembre 2025 |
| Nbre de conseillers en exercice : | 20               |
| Présents :                        | 12               |
| Votants :                         | 15               |

**Procès-Verbal**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

**Étaient présents :**

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE BRIS Isabelle - LE FUR Corentin - AUBRY Charlène - MORIN Sabine- POISSON François.

**Absents excusés :**

LE CHANU Fabienne, GUILLEMOT Sébastien, REPERANT Thibault, COISY Thierry, QUEMARD Bertrand, BOQUEHO Stéphanie, RUEN Pauline et HELLARD Hugo.

**Procuration :**

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul

LE CHANU Fabienne à AUBRY Charlène

REPERANT Thibault à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur LE FUR Corentin.

Le Conseil adopte donc l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 06 novembre 2025
- Finances. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au 1<sup>er</sup> trimestre 2026
- Finances. Décision budgétaire modificative
- Finances. Actualisation des subventions 2025 aux affaires sociales

- Finances. Tarifs municipaux 2026
- Subvention d'équipement. Actualisation des participations communales avec le SDE pour les travaux de rénovation de l'éclairage public au niveau du lotissement du château d'eau et de la rocade.
- Subvention d'équipement. Rénovation d'un foyer d'éclairage public ruelle du Gouët.
- Le point sur Saint-Brieuc-Armor-Agglomération
- L'agenda
- Questions diverses

## **VERBATIM DE LA SÉANCE**

### **I. Finances. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au 1<sup>er</sup> trimestre 2026**

*Monsieur Jean-Paul Hamon annonce qu'il est de coutume de pouvoir autoriser le Maire à effectuer des dépenses d'investissements par avance dans la limite de 25 % pour ne pas bloquer des besoins dans l'attente du vote du Budget 2026 pour 87 325 €.*

***L'assemblée adopte à l'unanimité cette autorisation.***

### **II. Finances. Décision budgétaire modificative**

*Monsieur Jean-Paul HAMON propose d'abonder l'article 2041582 de la section d'investissement selon un montant de 16 000 € avec une réduction de crédit à l'article 2158 (Autres installations, matériel et outillage techniques) afin d'actualiser la participation de la commune aux subventions d'équipement d'éclairage public permettant de finaliser les travaux au niveau du lotissement du château d'eau et de la rocade.*

***L'assemblée adopte à l'unanimité cette décision modificative.***

### **III. Finances. Actualisation des subventions 2025 aux affaires sociales**

*Madame Marie-Madeleine MAUJARRET invite le Conseil à mettre à jour les subventions relatives aux aides octroyées au CCAS en augmentant de 350 € l'aide accordée à l'aide à la restauration de l'Ecole Notre-Dame et en diminuant d'autant celles accordées au goûter et au repas des Aînés.*

***Cette actualisation est approuvée à l'unanimité.***

### **IV. Finances. Tarifs municipaux 2026**

*Monsieur Nicolas CARRO commente à l'Assemblée les hypothèses de travail discutées en municipalité et en commission camping. Il est proposé l'application d'une augmentation de 2 % des tarifs sur une majorité des services proposés à l'instar des tarifs d'évolution de la salle des fêtes avec des ajustements selon certains services. Ces derniers traitent de l'occupation des salles, du domaine public, de travaux de voirie et de prêts de matériel, du Musée et du camping notamment.*

*Chaque adjoint en charge des domaines de prestations discutés commente les évolutions tarifaires proposées.*

*A l'issue des débats, l'assemblée adopte à l'unanimité la mise à jour des tarifs municipaux pour l'année 2026 étant précisé que Madame Isabelle Le Bris n'a pas participé au débat ni au vote relatif aux loyers.*

**V. Subvention d'équipement. Actualisation des participations communales avec le SDE pour les travaux de rénovation de l'éclairage public au niveau du lotissement du château d'eau et de la rocade.**

*Monsieur Emmanuel THERIN indique que la rencontre avec le SDE le 14 novembre dernier a permis de constater la réception des travaux de rénovation de 27 foyers sur la rocade et en bordure du lotissement du château d'eau pour 47 200 € TTC de travaux dont 30 212,38 € de participation communale. Il convient d'ajouter 30 090,05 € de participations communales supplémentaires, sur un montant de 46 900 € TTC de travaux, pour clôturer cette opération avec la rénovation de 23 foyers, le déplacement de 5 foyers et la suppression de 6 foyers selon le plan suivant :*



*L'assemblée adopte à l'unanimité cette actualisation des travaux d'éclairage public au niveau du lotissement du château d'eau et de la rocade.*

#### **VI. Subvention d'équipement. Rénovation d'un foyer d'éclairage public ruelle du Gouët**

*Monsieur Emmanuel THERIN indique la nécessité de procéder au remplacement de la lanterne du foyer lumineux B111, sis Ruelle du Gouët, pour un montant estimatif de 1 350 € TTC*

*L'assemblée adopte à l'unanimité cette rénovation de foyer.*

*En complément de cette délibération, Emmanuel THERIN fait part au Conseil du rapport d'exercice 2024 de notre parc d'éclairage public. 839 foyers sont recensés dans notre parc dont 109 de plus de 35 ans et considérés comme vétustes. La technologie des ballons fluorescents est dorénavant obsolète, ce qui représente 4 % de notre parc. Elle va être remplacée au profit de l'éclairage LED, sachant qu'une majorité de nos foyers ont entre 11 et 15 ans d'âge. Notre éclairage public est commandé par des horloges astronomiques à 85 % ce qui permet d'optimiser nos temps de fonctionnement. Environ 30 dépannages sont effectués chaque année. Il est à noter que la révision des horaires d'éclairage public a permis de contenir depuis 2021 nos dépenses de fonctionnement.*

#### **VI. Le point sur Saint-Brieuc Armor Agglomération**

*Monsieur Jean-Paul Hamon souhaite aborder deux sujets. En premier lieu, il indique que Quintin intègre les priorités d'investissement de Terres d'Armor Habitat dans le cadre du plan de renouvellement du Plan Local de l'Habitat ce qui va nécessiter des études préalables avant travaux de réhabilitation.*

*En deuxième lieu, il précise qu'un article de presse a fait état des discussions du dernier COPIL relatif au devenir de la voie ferrée Saint-Brieuc-Loudéac alors que les travaux d'études sont loin d'être terminés. Il regrette cette diffusion et indique que SNCF réseau a expliqué que la réversibilité de la voie n'était pas possible si l'on vient à aménager une voie verte.*

*Corentin LE FUR s'interroge sur la finalité de ce COPIL qui pourrait être influencé dès à présent sur l'abandon de cette voie. La municipalité espère que ce COPIL n'a pas vocation à enterrer la fermeture définitive de cette voie et souhaite que Loudéac Communauté Bretagne Centre et la Région s'intéressent à cet enjeu territorial. Selon Emmanuel THERIN, l'enjeu porte sur la mobilité de demain au sein de notre territoire. Il est important de travailler selon un système de TRAM rural et de s'attacher des expériences de projets innovants en France tels que Flexy (système rail route avec la SNCF pour les petites lignes) ou les navettes autonomes de Saint-Quentin-en-Yvelines...*

#### **VII. L'Agenda**

*Monsieur Thibault CHATTARD-GISSEROT rappelle les principales dates annoncées dans le Quintiniais de décembre et janvier.*

*Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 06 novembre 2025, l'assemblée a adopté les délibérations suivantes :*

**Délibération n° 2025/12/70 (Nomenclature 7.1) – Finances. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au 1<sup>er</sup> trimestre 2026**

**Rapporteur : Jean-Paul HAMON**

Jean-Paul HAMON fait état du fait que préalablement au vote du budget primitif 2026, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2025.

Il est donc demandé au Conseil municipal, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits repris ci -dessous, et ce, avant le vote du budget primitif de 2026.

| Chapitre | Crédits ouverts au BP 2025 | Décision modificatives votées en 2025 | Crédits pouvant être ouverts (25 % maximum) |
|----------|----------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------|
| 20       | 75 500 €                   |                                       | 18 875 €                                    |
| 21       | 225 300 €                  |                                       | 56 325 €                                    |
| 23       | 48 500 €                   |                                       | 12 125 €                                    |

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**  
- d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement pour 2026.

Il est précisé que les crédits votés seront inscrits au Budget Primitif 2026.

**Délibération n° 2025/12/71 (Nomenclature 7.1) – Finances. Décision budgétaire modificative**

**Rapporteur : Jean-Paul HAMON**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la ville de Quintin en date du 27 mars 2025,

Monsieur Jean-Paul HAMON propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative du budget de l'exercice 2025 dans le cadre de l'actualisation de la participation communale aux subventions d'équipement d'éclairage public permettant de finaliser les

travaux au niveau du lotissement du château d'eau et de la rocade selon les opérations suivantes :

**Section d'investissement :**

|                                                                    | Ouvertures de crédits | Réductions de crédits |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>DEPENSES</b>                                                    |                       |                       |
| <b>Ch. – 204 Subventions d'équipement versées</b>                  |                       |                       |
| Art. – 2041582 Autres groupements - bâtiments et installations     | 16 000 €              |                       |
| <b>Ch. – 21 Immobilisations corporelles</b>                        |                       |                       |
| Art. – 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques |                       | 16 000 €              |
| <b>Solde de la section</b>                                         |                       | <b>0 €</b>            |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser la décision modificative telle que présentée ci-dessus.**

**Délibération n° 2025/12/72 (Nomenclature 7.5) – Actualisation des subventions 2025 aux affaires sociales**

**Rapporteur : Marie-Madeleine MAUJARRET**

Considérant la délibération 2025/03/22 du 27 mars 2025 relative à l'attribution des subventions aux affaires sociales pour un montant de 19 800 € dont 13 900 € pour les aides aux CCAS ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les montants votés pour la sous-section relative aux aides octroyées au CCAS en augmentant de 350 € l'aide accordée à l'aide à la restauration de l'Ecole Notre-Dame et en diminuant d'autant celles accordées au goûter et au repas des Aînés de la manière suivante :

| <b>Affaires sociales</b>                                                          | <b>Adopté le<br/>27.03.2025</b> | <b>Actualisé le<br/>11.12.2025</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|
| CCAS – Subvention Repas des Aînés                                                 | 4 000,00 €                      | 3 850,00 €                         |
| CCAS – Subvention Goûter des Aînés                                                | 200,00 €                        | 0,00 €                             |
| CCAS – Subvention de fonctionnement                                               | 2 000,00 €                      | 2 000,00 €                         |
| CCAS – Fonds de soutien à l'action sociale locale                                 | 700,00 €                        | 700,00 €                           |
| CCAS – Aide à la restauration scolaire (quintinais de l'Ecole Notre Dame Quintin) | 7 000,00 €                      | 7 350,00 €                         |
| <b>Sous-total 1 :</b>                                                             | <b>13 900,00 €</b>              | <b>13 900,00 €</b>                 |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'actualiser les subventions au CCAS telles que présentées ci-dessus.**

**Délibération n° 2025/12/73 (Nomenclature 7.1) – Tarifs municipaux 2026**

Le Conseil Municipal est invité à fixer les tarifs communaux qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder la gratuité des locations des salles communales aux associations locales quintinaises dans le cadre de leurs activités associatives ;
- de fixer comme suit les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

**SALLES DE SPORTS**

| <i>Désignation des tarifs horaires</i> |                            | <b>2026</b>            |                                |
|----------------------------------------|----------------------------|------------------------|--------------------------------|
| <i>Lieu</i>                            | <b>salles</b>              | <b>Montant<br/>€/h</b> | <b>Caution<br/>(forfait €)</b> |
| Complexe sportif                       | Gymnastique E Le Jean      | 20,20 €                | 500,00 €                       |
|                                        | Raquettes E Le Jean        | 20,20 €                |                                |
|                                        | Salle de réunion E Le Jean | 12,90 €                |                                |
|                                        | Terrain Jean de Bagneux    | 127,10 €               |                                |
|                                        | Terrain du Volozen         | 63,80 €                |                                |
|                                        | Salle Guy Bazin            | 31,90 €                |                                |
| Vau de Gouët                           | Gymnase                    | 28,00 €                |                                |
|                                        | Salle de réunion           | 12,90 €                |                                |
|                                        | Terrain                    | 63,80 €                |                                |
| Tournemine                             | Dojo                       | 20,20 €                |                                |
|                                        | Salle de Boxe              | 20,20 €                |                                |
| Espace Municipal Sport Adresse         | Salle de sports adresse    | 19,30 €                |                                |
| Tout lieu                              | Tarif nettoyage            | 64,70 €                |                                |

| LOYERS                                                                                                                                                                 |                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <i>Désignation</i>                                                                                                                                                     | 2026                                           |
| Loyers Turpin (ferme des côtes)                                                                                                                                        | Selon barème<br>Chambre Agriculture            |
| <b>Logements municipaux</b><br>Nouveaux baux à compter du 1er janvier - Indexé sur IRL 1er Trim N-1<br>Participation aux charges de fluide selon les modalités du bail | 5,25 € mensuel/m²<br>IRL 145,47/ 1er Trim 2025 |
| Loyer mensuel atelier relais (fixé dans le renouvellement de bail)                                                                                                     | 180 €                                          |

Il est précisé qu'Isabelle Le Bris n'a pas participé au débat ni au vote des loyers.

| Salles communales                                                                                                         |                        |          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------|
| <i>Désignation</i>                                                                                                        |                        | 2026     |
| Hôtel Poulain (salle 1er ou 2ème étage)<br>Mairie (salle ou bureau) Espace multimédia et Hôtel Lefevre (salle de réunion) | Demi-journée par salle | 39,60 €  |
|                                                                                                                           | Journée par salle      | 66,20 €  |
| Chapelle Saint-Yves<br>Mise à disposition à la journée                                                                    | Sans chauffage         | 44,50 €  |
|                                                                                                                           | Avec chauffage         | 108,30 € |
| Caution                                                                                                                   |                        | 200,00 € |

| Occupation du domaine public |                                                                                                 |        |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <i>Désignation</i>           |                                                                                                 | 2026   |
| Commerces fixes              | Terrasses ouvertes, sans installation ancrée (plancher, barrière, ...), pour l'année            | 10€/m² |
| Commerces fixes              | Terrasses semi-fermées ou fermées, ou avec construction légère à usage commercial, pour l'année | 15€/m² |
| Commerces fixes              | Etalage, pour l'année                                                                           | 10€/m² |

|                                     |                                                                                                                                            |                                                          |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Commerces fixes                     | Chevalets et flammes, pour l'année                                                                                                         | 20€/unité                                                |
| Commerces fixes                     | Frais de gestion et de contrôle des infractions constatées en matière d'occupation du domaine public, sans préjudice des amendes de police | 300 € par infraction constatée                           |
| Commerces fixes                     | Démontage en cas d'infraction et d'inaction du pétitionnaire après mise en demeure + frais de mise en déchèterie ou ressourcerie           | 75 €/heure d'intervention et par agent municipal + frais |
| Commerces fixes                     | Frais de dossier pour basculement d'une facture non réglée au régisseur en titre de recette                                                | 10 % de majoration du montant initial                    |
| Commerces ambulants                 | Droits de place sur les marchés - passager par ml et par jour                                                                              | 1,40 €                                                   |
|                                     | Droits de place sur les marchés - abonné par ml et par jour                                                                                | 0,65 €                                                   |
|                                     | Droits de place sur le marché bio du samedi - abonné par ml et par jour                                                                    | 0,24 €                                                   |
|                                     | Droits de place hors marché - par jour                                                                                                     | 5 €                                                      |
| Animations                          | Droits de place forains, cirques... par jour                                                                                               | 60 €                                                     |
|                                     | Associations (au titre de l'animation)                                                                                                     | Gratuit                                                  |
| Droits de place lors des festivités | Fêtes communales et vide-grenier organisées par les associations Quintinaises à but non lucratif qui facturent un droit de place           | Gratuité à ces associations                              |
| Droits de place avec électricité    | Redevance supplémentaire sauf éclairage (non reversée aux associations) : prix par jour                                                    | 0,70 €                                                   |

|                  |
|------------------|
| <b>Cimetière</b> |
|------------------|

| <i>Désignation</i>                                                       | <b>2026</b>              |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Concession caveau 2,53m2 (divisible par 3)<br>pour 15 ans<br>pour 30 ans | <br>163,50 €<br>327,00 € |

|                                                                                   |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Concession tombe pleine terre 2m2 (divisible par 3)<br>pour 15 ans<br>pour 30 ans | 129,00 €<br>258,00 € |
| Caveautin 50*50 (divisible par 3)<br>pour 15 ans<br>pour 30 ans                   | 378,00 €<br>756,00 € |
| Vacation opération funéraire                                                      | 20,00 €              |

Divisible par 3 : 2/3 pour la mairie et 1/3 pour le CCAS

|                     |
|---------------------|
| <b>Publications</b> |
|---------------------|

| <i>Désignation</i>                                                        | <b>2026</b>                      |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| 56 x 50                                                                   | 90,00 €                          |
| 119 x 35                                                                  | 163,00 €                         |
| 86 x 50                                                                   | 185,00 €                         |
| 86 x 100                                                                  | 235,00 €                         |
| 180 x 80                                                                  | 330,00 €                         |
| 1/2 page                                                                  | 546,00 €                         |
| page entière                                                              | 950,00 €                         |
| Envoi du bulletin municipal mensuel                                       | 20,00 €                          |
| Quintinais de Noël mis en vente à la Mairie jusqu'à épuisement des stocks | 5 € l'exemplaire + frais d'envoi |

|               |
|---------------|
| <b>Voirie</b> |
|---------------|

| <i>Désignation</i> |                       |                              | <b>2026</b> |
|--------------------|-----------------------|------------------------------|-------------|
| Voirie             | Réalisation de bateau | Bordure, enrobé et engravure | 168 €       |

|  |                                                                                                             |               |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
|  | Aménagement de l'espace public au profit d'un bénéficiaire privé pour accéder à sa parcelle et à sa demande | Au frais réel |
|  | Utilisation de la balayeuse avec un agent communal                                                          | 206 €         |

|                            |
|----------------------------|
| <b>Matériels et Divers</b> |
|----------------------------|

| <i>Désignation</i>                                                                                   | <b>2026</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Barrière : mise à disposition, l'unité : prix par jour                                               | 3,85 €      |
| Grille d'exposition : mise à disposition, l'unité : prix par jour                                    | 3,45 €      |
| Table : mise à disposition, l'unité : prix par jour                                                  | 3,85 €      |
| Banc : mise à disposition, l'unité : prix par jour                                                   | 2,05 €      |
| Fauteuil ou chaise : mise à disposition, l'unité : prix par jour                                     | 2,25 €      |
| Transport à titre exceptionnel (camion +1 agent) : coût par trajet                                   | 63,70 €     |
|                                                                                                      |             |
| Vente de corde de bois (en mélange prêt à prendre)                                                   |             |
| Equipements communaux : cartes, badges ou clés d'accès - renouvellement suite perte ou détérioration | 26,40 €     |
| Gobelets réutilisables                                                                               | 1,20 €      |
|                                                                                                      |             |
| Panneaux (*2) : forfait pour 2 jours*                                                                | 17,65 €     |
| Panneaux (*2) : forfait pour 7 jours*                                                                | 47,00 €     |
| Forfait transport (livraison et reprise) des panneaux **                                             | 17,65 €     |
| Caution location panneaux                                                                            | 165,00 €    |

\* non appliqués aux quintinais : particuliers ou personnes morales

L'ensemble de ces tarifs concernant les panneaux ne s'appliquent pas aux associations quintinaises.

Les conditions d'application de location des panneaux sont définies par le règlement.

### La Fabrique - Atelier du Lin

|                                                                            | <i>Désignation</i>                                                        |                        | <b>2026</b>          |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------|
| Visite avec guide                                                          | Tarif adulte                                                              |                        | 6,00 €               |
|                                                                            | Tarif adulte jumelé avec le Château de Quintin sur présentation du billet |                        | 5,00 €               |
|                                                                            | Tarif 10 - 17 ans                                                         |                        | 4,00 €               |
|                                                                            | Tarif moins de 10 ans                                                     |                        | Gratuit              |
|                                                                            | Tarif atelier extra-scolaire                                              |                        | 3,00 €               |
| Visite avec ou sans guide                                                  | Tarif festival                                                            |                        | 2,00 €               |
| Visite sans guide                                                          | Tarif adulte                                                              |                        | 3,00 €               |
|                                                                            | Tarif adulte jumelé avec le Château de Quintin sur présentation du billet |                        | 2,00 €               |
|                                                                            | Tarif 10 - 17 ans                                                         |                        | 1,00 €               |
|                                                                            | Tarif moins de 10 ans                                                     |                        | Gratuit              |
| Tarif groupe (à partir de 10 personnes et jusqu'à 25)<br>Prix par personne | Visite groupe adulte                                                      |                        | 5,00 €               |
|                                                                            | Atelier tissage                                                           |                        | 5,00 €               |
| Forfait par groupe scolaire (jusqu'à 25 élèves)                            | Visite guidée du musée                                                    |                        | 35,00 €              |
|                                                                            | Atelier pédagogique                                                       |                        | 70,00 €              |
| Boutique                                                                   | Papeterie                                                                 | Carte postale modèle 1 | 2,00 €               |
|                                                                            | Librairie                                                                 | Livret de visite       | 2,00 €               |
|                                                                            | Librairie                                                                 | Tous les livres        | Prix unique du livre |
|                                                                            | Vente de tissu au mètre                                                   |                        | 5,00 €               |

|                                                                       |                     |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Caution pour prêt de matériel ou équipement du musée (cadre ou outil) | 50 € par équipement |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------|

### Camping municipal du lac

| <i>Désignation</i>                                                                                                                                                      | <b>2026</b>         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Forfait camping-car ou caravane (par nuitée)</b><br>1 emplacement<br>1 stationnement<br>2 campeurs<br>Accès à la plateforme de vidange et remplissage                | 10,30 €             |
| <b>Forfait tente (par nuitée)</b><br>1 emplacement<br>1 parking véhicule<br>2 campeurs                                                                                  | 8,00 €              |
| <b>Campeur en plus :</b><br>- <b>adulte et enfant de plus de 12 ans</b> (par personne et par nuitée)<br>- <b>enfant de moins de 12 ans</b> (par personne et par nuitée) | 4,60 €<br>3,40 €    |
| <b>Branchement électrique - 6 ampères (par nuitée)</b>                                                                                                                  | 4,50 €              |
| <b>Garage mort (par nuitée)</b>                                                                                                                                         | 4 €                 |
| <b>Machine à laver</b><br>- le jeton<br>- avec dosette lessive                                                                                                          | 2,20 €<br>3,20 €    |
| <b>Douche seule</b> (non résident du camping)                                                                                                                           | 2,20 €              |
| <b>Caution pour prêt de matériel</b> (chaise haute pour bébé ou table à langer avec matelas)                                                                            | 50 € par équipement |

**Délibération n° 2025/12/74 (Nomenclature 7.6) – Subvention d'équipement. Actualisation des participations communales avec le SDE pour les travaux de rénovation de l'éclairage public au niveau du lotissement du château d'eau et de la rocade**

**Rapporteur : Emmanuel Thérin**

Considérant la délibération 2022/05/44 du 25 mai 2022 relative à la rénovation de 48 foyers d'éclairage public dont 24 foyers pour les secteurs suivants : Rue de Bellevue et Ruelle de Kermeaux et Ruelle des portes pour un montant estimatif de 47 089,91 € dont 30 372,62 € de participation communale ;

Considérant la délibération 2023/04/38 du 20 avril 2023 relative à la deuxième tranche de travaux du lotissement du château d'eau pour la rénovation de 21 foyers d'éclairage public pour un montant estimatif de 23 800 € dont 12 487,66 € de participation communale ;

Considérant la délibération 2023/09/67 du 07 septembre 2023 relative à la rénovation de 7 lanternes âgées de plus de 35 ans au titre du fonds vert pour un montant estimatif de 6 300 € dont 3 062,50 € de participation communale ;

Il convient d'établir un point de situation des travaux effectués à la date du 14 novembre 2025 avec les services du SDE 22 sur le secteur du château d'eau et de la rocade.

Il est constaté la réception des travaux de rénovation suivants :

- Rénovation des mâts et lanternes sur la rue des 14 portes (Foyers FD324, FQ323, FQ322, FQ321, FQ320 sources ballon fluo) : 8 200 € TTC ;
- Rénovation du foyer H962 avec lanterne vétuste rue des perrières : 4 700 € TTC
- Rénovation des foyers I378 et I380 rue de Robien : 2 000 € TTC
- Rénovation de 12 foyers de la rocade (entre la commande L et les feux tricolores, Foyers : FC383, FC1351, FC151, FZ415, FZ414, FZ1052, FL400, FL399 + candélabres des lanternes sur les fonds verts : FZ409, FZ410, FZ411 et FZ412 : 26 000 € TTC
- Rénovation des 7 lanternes âgées de plus de 35 ans de la rocade (FZ409, FZ410, FZ411 et FZ412) et des perrières (FI509, FH293, FH295) dans le cadre du fonds vert : 6 300 € TTC

Au total 27 foyers ont été rénovés sur la rocade et en bordure du lotissement du château d'eau pour 47 200 € TTC de travaux dont 30 212,38 € de participation communale. Ces participations communales sont donc effectuées.

Pour clôturer cette opération, il convient d'engager un bouquet de travaux de rénovation des mâts et lanternes pour 4 foyers rue du château d'eau (FH327, FH328, FH329, FH330) pour la somme de 13 500 € TTC dont 8 645,83 € de participation communale.

Il reste au niveau de la ruelle Kermeaux la rénovation de 8 foyers (FI513, FI371, FI210, FI228, FI511, FI374, FI375, FI529) et la suppression d'un foyer (FI51) pour 10 000 € TTC de travaux dont 6 458,11 € de participation communale.

Il convient aussi d'ajouter 23 400 € TTC de travaux dont 14 986,11 € de participation communale avec la rénovation de 11 lanternes rue de chateaubriand et rue de Bellevue ainsi que le déplacement de 5 foyers et la suppression de 2 foyers en cœur de parc.

S'ajoute donc au 30 212,38 € de participations communales déjà mandatées, l'engagement de 30 090,05 € supplémentaires, sur un montant de 46 900 € TTC de travaux, pour clôturer cette opération. Cette opération représenterait un total de 60 302,43 € de participation communale valant actualisation des subventions d'équipements.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la T.V.A.) et percevra de la commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE du 16 décembre 2022.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation sera revu en fonction du cout réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet ci-dessus désigné,** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 46 900 € TTC de travaux restant à réaliser pour clôturer cette opération, soit une participation communale estimée à 30 090,05 € (correspondant au coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Dorénavant, et dans l'intérêt de la biodiversité nocturne, les nouvelles lampes seront de couleur ambrée à 2500 Kelvin.

|                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Délibération n° 2025/12/75 (Nomenclature 7.6) – Subvention d'équipement. Rénovation d'un foyer d'éclairage public ruelle du Gouët</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Rapporteur : Emmanuel THERIN**

Considérant que par entretien du 14 novembre 2025, le Syndicat Départemental d'Energie a fait part à la Commune de la nécessité de procéder au remplacement de la lanterne du foyer lumineux B111, sis Ruelle du Gouët ;

Considérant que ses services ont établi un projet dans ce sens pour un montant estimé de 1 350 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'études et de suivi), la participation de la Commune s'élevant à 909,26 €, cette dépense d'investissement s'inscrivant au compte 204158.

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, ce dernier bénéficiera du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et percevra de la commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE le 20 décembre 2019.

Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation sera revu en fonction du cout réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet ci-dessus désigné,** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 350 € TTC (correspondant au coût total des travaux majorés de 8 % de frais de maîtrise d'œuvre).

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.*

|                                    |                                          |
|------------------------------------|------------------------------------------|
| Nicolas CARRO,<br>Maire de Quintin | Corentin LE FUR,<br>Secrétaire de séance |
|------------------------------------|------------------------------------------|

## **Conseil Municipal du 11 décembre 2025**

### **Liste des délibérations**

|                   |                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2025/12/70</b> | <b>7.1 – Finances. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au 1<sup>er</sup> trimestre 2026</b>                                                       |
| <b>2025/12/71</b> | <b>7.1 – Finances. Décision budgétaire modificative</b>                                                                                                                                                      |
| <b>2025/12/72</b> | <b>7.5 – Actualisation des subventions 2025 aux affaires sociales</b>                                                                                                                                        |
| <b>2025/12/73</b> | <b>7.1 – Tarifs municipaux 2026</b>                                                                                                                                                                          |
| <b>2025/12/74</b> | <b>7.6 – Subvention d'équipement. Actualisation des participations communales avec le SDE pour les travaux de rénovation de l'éclairage public au niveau du lotissement du château d'eau et de la rocade</b> |
| <b>2025/12/75</b> | <b>7.6 – Subvention d'équipement. Rénovation d'un foyer d'éclairage public ruelle du Gouët</b>                                                                                                               |